

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON

## COMPTE RENDU de la réunion du 12 mai 2026

Début de la séance à 18h30, sous la présidence de M. Le Maire, Christian VACHIER-MOULIN

### Présents :

M.VACHIER-MOULIN Christian

M.ALLEGRE Sébastien

Mme DESTAIN Corinne

M.RAGOT Eric

Mme TROUILLET Véronique

Mme DESSAUD Sylvie

M. ARNAUD Sébastien

M.FORTIER Frédéric

Mme D'AQUINO Laure

Mme GERBE Patricia

Participation de la secrétaire de mairie, Céline ANDRIEU

### Pouvoirs :

M. DE VILLEBONNE Alain a donné pouvoir à Mme GERBE Patricia

## ORDRE DU JOUR

### **1 – Proposition de liste pour la Commission Communale des Impôts Directs**

**(une erreur dans l'intitulé de liste a été commise dans l'ordre du jour, la discussion a bien porté sur la commission des impôts directs et non sur celle des listes électorales. Le projet de délibération envoyé aux membres du conseil municipal concernait effectivement la CCID)**

Il a été procédé à la sélection, de manière aléatoire, de 24 noms parmi les habitants de la commune, dans le respect des critères demandés.

6 titulaires et 6 suppléants seront ensuite choisis par la préfecture dans cette liste.

Mme Gerbe demande quels sont les critères de sélections ? Le choix s'est fait parmi les habitants « anciens » du village, en fonction de l'âge aussi (ni trop jeune, ni trop âgé), à partir de la liste électorale et de la liste des résidences secondaires de l'année 2025.

- **Après lecture de la délégation et de la liste de noms le conseil municipal procède au vote.**

**Abstentions : 0**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**La délibération sur l'adoption pour la liste pour la commission communale des impôts directs est approuvée à l'unanimité.**

## **2 – Fonds de Solidarité pour le Logement**

Appel de fonds demandé par le département.

Le FSL est un outil d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Le montant de la participation des communes est calculé par type d'aide et rapporté au nombre d'habitants. La participation pour la commune de Vitrolles en Luberon s'élève à 86 euros comme indiqué dans le courrier du département.

M. Allègre demande si on peut le déclencher pour nos habitants. Non, il s'agit d'une compétence du département, nous n'avons pas la main dessus.

Par contre, nos administrés qui en éprouvent le besoin peuvent faire cette demande.

L'année dernière aucun habitant de la commune n'a sollicité cette aide.

- **Après lecture de la délibération le conseil municipal procède au vote.**

**Abstentions : 0**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**La délibération relative à l'adoption du Fonds de Solidarité pour le Logement est approuvée à l'unanimité**

## **3 – Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance de documents d'Urbanisme déposé par le Maire**

Dans l'hypothèse où Monsieur le Maire devrait déposer une demande de document d'urbanisme, il ne pourrait pas signer l'arrêté de notification. Il convient donc de désigner un membre du conseil municipal pour délivrer cette autorisation.

Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Membre titulaire : M. Sébastien ALLEGRE

Membre suppléant : Mme Corinne DESTAIN

- **Après lecture de la délégation le conseil municipal procède au vote.**

**Abstentions : 0**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**La délibération relative à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance de documents d'Urbanisme par le Maire est approuvée à l'unanimité**

## **4 – Recours à une personne bénévole pour l'arrosage et l'entretien des espaces verts durant la saison estivale**

Mme RASSAT Myriam s'est proposée, à titre bénévole, de s'occuper de l'arrosage et du petit entretien des espaces verts du village durant la période estivale. La saison dernière Mme RASSAT avait été embauché en tant que saisonnière durant toute la période estivale pour s'occuper des plantations et de l'arrosage de la commune. Il lui a été proposé de reconduire ce contrat pour l'été 2026. Pour plusieurs raisons elle a refusé mais veut aider bénévolement. Il est nécessaire pour cela d'établir une convention, notamment par rapport aux assurances.

- **Après lecture de la convention le conseil municipal procède au vote.**

**Abstentions : 0**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**La convention pour le recours à une bénévole pour l'arrosage et l'entretien des espaces verts durant la saison estivale est approuvée à l'unanimité.**

## **5 – Cimetière : achat de 3 caveaux**

Le travail suite à l'exhumation des terres communes n'est pas encore achevé. Le prestataire doit nous fournir l'identification des ossements, ce qui n'est pas encore fait.

Pour rappel le prestataire a livré les 3 caveaux sans qu'aucune délibération du conseil municipal en ce sens ne soit prise.

Seul le travail d'exhumations a été voté à l'époque par la municipalité précédente.

2 Devis étaient en concurrence pour les caveaux.

La décision est prise de rencontrer la personne responsable de l'entreprise.

La délibération est reportée.

## **6– Questions diverses**

- Le dossier de candidature pour le gîte doit être revu et amendé.  
Le point d'une future terrasse est soulevé ; celle-ci était proposée dans le dossier précédent mais sans être prévu dans les travaux, notamment sur l'emplacement ?  
Martine Teissier, coordinatrice de projets qui intervient sur le gîte, propose un rendez-vous pour présenter son travail aux membres du conseil.
- La mairie a reçu l'accord pour la subvention de l'ANCT pour le gîte à hauteur de 22000 euros.
- La décision concernant l'augmentation du temps de travail de notre secrétaire de mairie doit être prise, le Comité Social Territorial doit être informé avant mi-juin pour avis consultatif. Pour rappel Mme ANDRIEU souhaite passer son temps de travail à 28 heures au lieu de 21 heures à l'heure actuelle. Les 28 heures sont déjà réalisées sur la semaine mais sous forme d'heures complémentaires.  
Le conseil municipal propose d'allouer 4 heures de plus sur le secrétariat et l'ouverture de la mairie ½ journée supplémentaire.

La proposition sera mise en délibération après retour du CST

Il faudra également passer au CST le projet de délibération concernant le compte épargne temps, obligatoire dans chaque entreprise.

- Un point sera fait sur la proposition de mise en place de caméras sur le village et également sur l'opération « participation citoyenne »
- Un logement communal fait l'objet actuellement d'un problème d'impayé important. La Mairie propose de relancer l'assistante sociale sur ce dossier pour faire un point avec la personne locataire et l'aider dans ces démarches.
- A l'occasion de l'Assemblée Générale des maires de Vaucluse M. Pierre GONZALVEZ (Maire de l'Isle sur la Sorgue) et M. Jean-François LOVISOLO (Maire de la Tour d'Aigues) ont été élu co-président de l'AMV 84.

Fin de séance à 22h30